

# BLOQUONS LE PROJET DE LOI C-384 —TOUT DE SUITE!

**Dites « NON » à la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie**

*Contactez votre député.*

*Écrivez aux médias.*

Au cours des mois à venir, les membres du Parlement canadien débattront du Projet de loi C-384 — une initiative de la députée Francine Lalonde du Bloc Québécois pour légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. **Il est important de prendre la parole pour faire savoir au gouvernement que les citoyens canadiens s'opposent à ce projet de loi!**

***Écrire ou téléphoner à votre député(e), c'est GRATUIT!***

Pas besoin de timbre! L'adresse :

**Chambre des Communes  
Ottawa, Ontario, K1A 0A6**

## **Voici de bonnes raisons de rejeter le Projet de loi C-384 :**



**Le Projet de loi C-384 contredit les valeurs canadiennes fondamentales.** La loi ne peut garantir la sécurité de chaque citoyen et le respect pour sa vie que si elle reconnaît que personne n'a le pouvoir de tuer quelqu'un d'autre. C'est une question de justice sociale. *Il faut protéger notre droit à la vie plutôt que de créer un droit à la mort!*



**Le Projet de loi C-384 menace toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.** Il bafoue la valeur inhérente et inviolable de chaque vie humaine et sa dignité. Il va à l'encontre de la sécurité publique. Ce projet de loi n'est pas une affaire d'autonomie ou de choix; il vise à donner aux médecins le droit de causer directement et intentionnellement la mort. *La maladie ne réduit en rien la dignité et la valeur d'une vie humaine!*



**Le Projet de loi C-384 n'aide en rien les personnes qui souffrent.** En demandant à mourir, une personne ne cherche souvent que chaleur humaine et amour. Lui répondre avec compassion, c'est lui assurer un réel soutien social, affectif et spirituel. C'est aussi contrôler le mieux possible sa douleur et lui offrir des soins palliatifs efficaces. *Il faut éliminer la douleur, et non la personne malade!*



**Le Projet de loi C-384 ouvre la porte à des abus mortels.** C'est une recette idéale pour la maltraitance des plus vulnérables. Même des personnes qui ne sont pas atteintes de maladies en phase terminale ou qui n'éprouvent pas de douleur physique —les personnes déprimées ou handicapées, par exemple— pourraient être tuées dans un délai de deux semaines, si elles en font la demande. Le projet de loi reste vague par rapport au degré de supervision médicale nécessaire pour mettre fin à une vie. *Bloquons ces abus avant qu'ils ne surviennent!*

### **OÙ TROUVER LE NOM ET L'ADRESSE DE VOTRE DÉPUTÉ(E) ?**

Appelez au 1-866-599-4999 (sans frais) ou cherchez sur Google: « Membres du Parlement du Canada code postal » ... <http://www.parl.gc.ca/common/index.asp?language=f>

Pour plus d'information, commandez nos brochures : « Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence! » et « Vivre, souffrir et mourir... pourquoi? » ([www.ocvf.ca](http://www.ocvf.ca))

Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF), 2500 promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2  
tél. : (613) 241-9461, poste 161, téléc. : (613) 241-9048, CÉ : [ocvfcolf@ocvf.ca](mailto:ocvfcolf@ocvf.ca)

L'OCVF est parrainé conjointement par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et le Conseil suprême des Chevaliers de Colomb. Il promeut le respect de la vie et de la dignité humaines, et le rôle essentiel de la famille.